

PROGRESSIVE CONTRACTORS ASSOCIATION :

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2014

Résumé

Tout d'abord, la Progressive Contractors Association (PCA) souhaite remercier le Comité permanent des finances de lui donner l'occasion de prendre part au processus de consultations prébudgétaires 2015. Le présent mémoire porte sur le 6^e thème énoncé dans les lignes directrices sur les consultations prébudgétaires, « Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens ». Selon nous, les propositions formulées ci-après concernant la mobilité accrue de la main-d'œuvre favoriseront l'accès d'un plus grand nombre de Canadiens aux emplois offerts.

Certaines régions et industries canadiennes connaissent actuellement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, alors que d'autres sont aux prises avec des taux élevés de chômage et de sous-emploi. Il est primordial d'assurer une main-d'œuvre suffisante pour soutenir la croissance économique et de tout mettre en œuvre pour que les Canadiens chômeurs et sous-employés puissent occuper les postes vacants. Le moyen le plus efficace pour y parvenir est de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

La PCA estime que les mesures d'aide à la réinstallation et à la mobilité des travailleurs constituent le meilleur moyen de résorber les pénuries de main-d'œuvre à court et à moyen terme au Canada et, corollairement, de réduire les taux de chômage et de sous-emploi. De plus, ce type de mesures garantit que les emplois sont comblés en priorité par des Canadiens et réduit par conséquent la nécessité de solliciter des travailleurs étrangers.

Dans un rapport publié en 2014, ConstrForce Canada (anciennement le Conseil sectoriel de la construction) explique que la mobilité sera déterminante de la capacité des industries à combler les pénuries de main-d'œuvre dans la prochaine décennie, dans un contexte où le nombre de travailleurs canadiens qui prendront leur retraite ira croissant, toutes provinces et tous secteurs confondus, alors que les besoins en main-d'œuvre connaîtront de constantes fluctuations d'un marché à l'autre¹. Le Canada compte déjà un important contingent de « travailleurs mobiles », appelés à changer fréquemment de région, au gré des postes offerts dans les divers projets industriels, mais qui ont du reste un domicile permanent et une famille dans leur communauté d'attache². Il va sans dire que les déplacements peuvent être limités par le manque d'intérêt pour le travail en région éloignée et la transférabilité des compétences³. Pour satisfaire aux besoins d'une économie en essor, le gouvernement devrait prendre des mesures pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.

¹ Rapport de 2014 de ConstrForce Canada 2014 : Rapport prospectif – Construction et Maintenance, Résumé national; 2014-2023, Points saillants, 2014, p. 1.

http://www.buildforce.ca/fr/system/files/products/2014_Resume_national_Regard_prospectif2.pdf.

² *Le travailleur mobile : Une étude sur la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction industrielle au Canada*, Conseil sectoriel de la construction, 2005, p. 7.

http://www.buildforce.ca/fr/system/files/products/Le_travailleur_mobile_rapport_complet_0.pdf.

³ Rapport de 2014 de ConstrForce Canada, p. 1.

Selon la PCA, pour attirer et retenir des travailleurs mobiles canadiens, le gouvernement doit faire le nécessaire pour atténuer les obstacles et les facteurs dissuasifs qui empêchent les travailleurs d'aller travailler dans une autre partie du pays. Les obstacles à la mobilité ne sont pas forcément d'ordre réglementaire. Les obstacles à la mobilité qui sont de nature personnelle, économique ou sociale pourraient être atténués par des mesures et des programmes d'aide gouvernementaux.

La PCA propose trois moyens de réduire les obstacles économiques et sociaux à la mobilité de la main-d'œuvre, d'aider les travailleurs à trouver un emploi et les employeurs à recruter la main-d'œuvre nécessaire pour assurer leur croissance :

1. Subventions à la mobilité dans le cadre du régime de l'assurance-emploi (AE)
2. Réseau de soutien aux familles de travailleurs mobiles
3. Groupes de travail sur l'intégration des travailleurs mobiles dans les communautés

Nous savons qu'une mobilité accrue de la main-d'œuvre stimulera la croissance économique en aidant les industries des régions où le taux de chômage est faible à recruter les travailleurs qualifiés nécessaires à leur croissance. Une politique sur la mobilité facilitera aussi la recherche d'emploi et la pleine participation à l'économie des Canadiens chômeurs ou sous-employés.

RECOMMANDATION 1 : La PCA recommande au gouvernement de mettre au point un projet pilote d'octroi de subventions à la mobilité dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Contexte :

Les travailleurs de tous les secteurs se heurtent à divers obstacles économiques qui les empêchent de quitter une région où le taux de chômage est élevé pour se réinstaller, de façon temporaire ou permanente, dans une autre région où la croissance de l'emploi et les perspectives sont favorables.

D'après le rapport *Le travailleur mobile* de ConstruForce Canada, le travailleur mobile type est motivé par des facteurs financiers et il est mobile par nécessité⁴. Toutefois, des coûts financiers cachés peuvent contribuer à gruger le potentiel de gains supérieurs d'un travail en mobilité, notamment les dépenses personnelles générées sur les lieux de travail et à la maison⁵. Parmi les travailleurs mobiles interrogés, 35,2 % indiquent que les dépenses personnelles engagées pour obtenir et garder un emploi peuvent les dissuader d'accepter un emploi loin de chez eux, et ils sont 37,5 % à dire que les dépenses personnelles au foyer s'y opposent⁶. De plus, bon nombre d'entre eux calculent qu'ils doivent consacrer de 10 000 à 20 000 \$ par année de leur revenu après impôt soit à des frais de déplacement entre les lieux des projets auxquels ils participent et leur foyer, soit à la location d'une deuxième résidence⁷.

⁴ *Le travailleur mobile*, p. 2.

⁵ *Ibid.*, p. 15.

⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁷ *Ibid.*, p. 15.

Recommandation :

La PCA propose d'élaborer un projet pilote de trois ans pour évaluer l'intérêt d'un programme de subventions à la mobilité dans le cadre du régime d'AE, au terme duquel le programme serait soumis à examen. Les subventions à la mobilité permettraient à une personne au chômage d'une région du pays de toucher ses prestations futures d'AE en une seule fois pour payer ses frais de réinstallation, de façon temporaire ou permanente, dans une autre région du pays ayant besoin de main-d'œuvre. Le montant de base de la subvention s'établirait à 2 000 \$ ou à la valeur d'un mois de prestations futures d'AE. La fourchette des montants pourrait varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction notamment du nombre de personnes à charge (le travailleur déménage-t-il seul ou accompagné de trois membres de sa famille?) et des frais réels de réinstallation.

Dans les années 1970, le département américain du Travail avait mis à l'essai un programme de subventions à la réinstallation similaire à celui qui est proposé ici qui, selon la recherche, a porté ses fruits. Eli Lehrer et Lori Saunders, membres du groupe de réflexion R Street Institute, ont recueilli des données auprès de divers bureaux offrant des niveaux variés d'aide à la réinstallation. Les bureaux qui se contentaient de donner de l'information sur les offres d'emplois à l'extérieur de la région et l'aide offerte ont obtenu des résultats très mitigés, tandis que ceux qui versaient des subventions intégrales à la réinstallation ont aidé bon nombre de personnes à trouver un nouvel emploi. Par surcroît, les personnes ayant bénéficié de l'aide du programme pour se réinstaller ont de façon générale obtenu un salaire plus élevé que celles qui avaient choisi de ne pas se réinstaller ou de le faire par leurs propres moyens⁸.

La recherche indique en outre que les subventions sont abordables, qu'elles ne grèvent pas outre mesure les coffres de l'assurance-emploi et n'entraînent pas de hausse des coûts. Selon Lehrer et Saunders, même si certaines personnes admissibles à une subvention à la mobilité auraient sans doute trouvé du travail sans cette aide, les coûts supplémentaires ont été compensés en partie par la réduction de la période de versement de prestations d'assurance-emploi⁹.

Une telle mesure défraierait en partie les travailleurs mobiles qui doivent engager des dépenses personnelles importantes pour déménager dans une région du pays leur offrant un emploi à la hauteur de leurs compétences. En sachant que les fonds alloués à un programme de subventions à la mobilité auraient autrement été dépensés en prestations d'AE, le programme est abordable et n'entraîne aucun autre coût que ceux qui sont liés à sa mise en place et au suivi des résultats.

RECOMMANDATION 2 : La PCA recommande au gouvernement de mettre au point un projet pilote visant la création de réseaux de soutien aux familles des travailleurs mobiles dans deux ou trois villes où se trouve une forte concentration de familles de travailleurs mobiles.

Contexte :

L'un des obstacles sociaux à la mobilité a trait aux difficultés que vivent les familles qui restent à domicile pendant les périodes d'éloignement des travailleurs mobiles. Dans *Le travailleur mobile*, on apprend que la grande majorité des travailleurs mobiles interrogés se plaignent des effets négatifs de

⁸ Lehrer, Eli et Lori Saunders. « Moving to Work », *National Affairs*, n° 18, Hiver 2014.

<http://www.nationalaffairs.com/publications/detail/moving-to-work>.

⁹ *Ibid.*

leur situation professionnelle sur leur couple et la famille. Ils se disent préoccupés par les répercussions de leurs absences sur leurs enfants et le conjoint qui doit assumer seul le rôle de parent, ainsi que par le taux élevé de divorce¹⁰. Pour le travailleur, la seule pensée du stress que leur absence impose à leur famille peut les dissuader d'accepter un nouveau travail en mobilité.

Recommandation :

La PCA propose de créer des groupes de travail qui auront pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre des réseaux de soutien pour les familles des travailleurs mobiles. Dans le cadre d'un projet pilote, un réseau serait créé dans deux ou trois villes situées dans des régions où les travailleurs sont légion à quitter leur domicile pour aller travailler. Les groupes de travail seraient composés de représentants des gouvernements, d'entreprises et d'organismes communautaires, qui seraient chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives axées sur le soutien aux familles des travailleurs mobiles durant l'absence de ceux-ci de la maison.

Le gouvernement fédéral veillerait à organiser et à présider le groupe de travail, à mobiliser les communautés locales afin qu'elles réfléchissent ensemble aux obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, et à soutenir la création de réseaux locaux de soutien. Le projet exigerait du temps de travail des fonctionnaires et une mise de fonds minime du fédéral. Des représentants du gouvernement fédéral pourraient animer les réunions tenues dans des bureaux régionaux et organisées par un fonctionnaire fédéral.

RECOMMANDATION 3 : La PCA recommande la création d'un projet pilote visant à créer des groupes de travail sur l'intégration des travailleurs mobiles dans les communautés dans deux ou trois villes où se trouve une forte concentration de travailleurs mobiles.

Contexte :

À leur arrivée dans une nouvelle communauté pour occuper un nouvel emploi, les travailleurs mobiles peuvent se sentir à l'écart et peu incités à s'intégrer dans leur nouvelle communauté. Selon l'étude *Le travailleur mobile*, celui-ci est caractérisé par une très faible estime de soi, il est mécontent de son statut social dans la communauté où il travaille et il n'aime pas faire l'objet de la mauvaise volonté de celle-ci¹¹. Résultat : il se sent seul, sans véritable lien avec son entourage.

Le sentiment d'isolement peut être propice à des comportements potentiellement dommageables comme le jeu ou l'abus d'alcool. La recherche a montré que l'échec des travailleurs mobiles à s'intégrer et à se faire accepter dans leur communauté d'adoption contribue pour beaucoup à leur réticence à réitérer l'expérience du travail en mobilité.

Tous les travailleurs interrogés dans le cadre de l'étude *Le travailleur mobile* évoquent les incitatifs se rapportant à la qualité de vie comme moyen d'augmenter le nombre de travailleurs mobiles, et

¹⁰ *Le travailleur mobile*, p. 12.

¹¹ *Ibid.*, p. 13.

beaucoup souhaiteraient participer à des activités récréatives organisées « pour combler le manque de vie communautaire¹² ».

La PCA estime que la mobilité de la main-d'œuvre doit être envisagée de manière globale pour favoriser la pleine intégration ainsi que la participation saine et durable des travailleurs mobiles dans la vie de leur communauté d'adoption.

Recommandation :

La PCA propose la création de groupes de travail sur l'intégration des travailleurs mobiles dans la communauté. Dans le cadre d'un projet pilote, un réseau serait créé dans deux ou trois villes où habitent de nombreux travailleurs mobiles venus d'autres régions. Ces groupes de travail feraient des contacts auprès des travailleurs mobiles et les aideraient à s'intégrer dans leur communauté d'adoption.

Les groupes de travail seraient formés de leaders des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; d'employeurs; de groupes de travailleurs; d'entreprises locales; d'organismes religieux et d'organismes communautaires non gouvernementaux.

Les groupes de travail pourraient recenser les défis et les possibilités d'amélioration de la vie communautaire et l'intégration des travailleurs mobiles dans la région où ils ont déménagé pour travailler. Ces groupes communautaires pourraient fournir de l'information aux travailleurs mobiles nouvellement arrivés concernant les organismes récréatifs auxquels ils peuvent participer, notamment pour faire du sport, ou les lieux de réunion de groupes confessionnels.

Le gouvernement fédéral veillerait à organiser et à présider le groupe de travail, à mobiliser les communautés locales afin qu'elles réfléchissent ensemble aux obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, et à soutenir la création de réseaux locaux de soutien. Le projet exigerait du temps de travail des fonctionnaires et une mise de fonds minime du fédéral. Des représentants du gouvernement fédéral pourraient animer les réunions tenues dans des bureaux régionaux et organisées par un fonctionnaire fédéral.

CONCLUSION

La PCA réitère ses sincères remerciements au Comité permanent des finances pour l'occasion qui lui a été donnée de proposer des actions concrètes pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et améliorer de façon significative la vie des Canadiens. Nous espérons que le budget fédéral de 2015 comportera des mesures pour atténuer les obstacles économiques et sociaux à la mobilité de la main-d'œuvre, qui s'inspireront des propositions formulées par la PCA dans le présent mémoire ou d'autres suggestions analogues. Nous exhortons le gouvernement fédéral à envisager des mesures judicieuses qui favoriseront une mobilité accrue de la main-d'œuvre, essentielle pour stimuler la croissance économique du pays et élargir les perspectives de tous les Canadiens chômeurs et sous-employés.

¹² *Ibid*, p. 15.

À PROPOS DE LA PCA

La PCA est le porte-parole des employeurs syndiqués progressistes du secteur canadien de la construction. Les entreprises membres de la PCA emploient plus de 25 000 travailleurs qualifiés de la construction à l'échelle du pays, représentés en majorité par la CLAC. Ces entreprises pilotent 40 % des projets de construction dans les secteurs des ressources énergétiques et naturelles en Colombie-Britannique et en Alberta, en plus d'être des chefs de file du domaine de la construction d'infrastructures au Canada.